



Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts  
Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella  
Ruelle de Notre Dame 2  
1700 Fribourg

Fribourg, le 22 novembre 2021

## Consultation modification de la LALDFR – prise de position du Centre

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons pris connaissance de l'avant-projet mentionné en objet et vous faisons volontiers part des remarques suivantes :

Art. 4, pas de commentaire

Art. 5 al. 1

Le Centre salue le changement de statut de membres suppléants en membres à part entière au sein de l'Autorité foncière cantonale.

Art. 5 al. 4a

Le fait de confier la présidence au ou à la secrétaire nous semble opportun et professionnalise la fonction de la présidence qui se trouvera ainsi renforcée. Le travail du ou de la secrétaire-juriste sera ainsi davantage valorisé.

Art. 6, pas de commentaire

Art 7 al. 2

Cette modification ancre dans la loi la pratique déjà en vigueur dans les situations où il n'y a pas de transaction. Cela permettra à l'AFC de percevoir des émoluments pour les autres travaux qui lui sont confiés.

Nous vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Pour Le Centre | Die Mitte,

Pierre-André Grandgirard  
Député

Magali Corpataux  
Secrétaire du groupe Le Centre au Grand Conseil

**Pour tout renseignement:** Pierre-André Grandgirard, député